

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2017/12/19-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 19 décembre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du conseil académique plénier en date du 15 décembre 2017 portant sur la campagne d'emplois enseignants-chercheurs,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 décembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'extrait de procès-verbal de l'Ecole Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée en date du 08 novembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'extrait de procès-verbal de la faculté de Médecine en date du 26 octobre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : création de l'UFR des sciences médicales et paramédicales

Le conseil d'administration approuve la création de l'UFR des sciences médicales et paramédicales.

Cette création interviendra à la date de la publication de l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation portant suppression de l'Ecole Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée.

La présente délibération emporte avis sur la suppression de l'Ecole Universitaire de Maïeutique Marseille Méditerranée et approbation de la suppression de l'UFR de Médecine à compter de cette même date, au titre de l'article L713.1 du Code de l'éducation.

La présente délibération emporte enfin, à compter de cette même date, approbation de la modification de l'article 5 des statuts d'Aix-Marseille Université listant ses composantes.

Cette délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 19 décembre 2017


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

